



COMMUNE D'AUBIGNAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 MARS 2019 À 18H30

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, France MIRTO, Daniel SERRA, Anne VICIANO, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Alain GUILLAUME, Josiane AILLAUD, Siegfried BIELLE, Jean-Louis AZARD, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Laure LEPROVOST, Frédéric FRIZET, Stéphane GAUBIAC, Jacques CAVAILLÈS et Nicole TOURRE.

Absents ayant donné procuration : MM. Benoit SANTINI (procuration à Guy REY), Hervé OUDART (procuration à Jean-Louis AZARD) et Nadia NACEUR (procuration à Stéphane GAUBIAC).

Absents excusés : MM. Claude PLEINDOUX et Jérôme CAPRARA.

Absents : Mmes Coraline LEONARD, Mireille CLEMENT et M. Pierre GÉRENTON.

Secrétaire de séance : Mme Laure LEPROVOST.

Guy REY présente, au nom de l'ensemble du conseil municipal, ses condoléances à Claude PLEINDOUX et à l'ensemble de sa famille, pour le décès de son père, André PLEINDOUX.

- **Approbation des comptes rendus des Conseils municipaux précédents (30 janvier et 6 février 2109)**

➤ *Approuvés à l'unanimité*

- **Délibération n°1 : Décision municipale prise par le Maire**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Il s'agit de rendre compte des décisions prises par Monsieur le Maire suite aux attributions que le conseil municipal lui a délégué le 10 avril 2014 en vertu de l'article L-2122 du CGCT.

N° de décision municipale	Objet et montants	Entreprise désignée et montant de la prestation
2019-02 du 11 mars 2019	Désignation d'un OPC pour le projet de création d'un dojo	SARL PLO ARCHITECTES

Cette décision a fait l'objet d'un affichage à la mairie et est publiée dans le registre des décisions. Il s'agit d'un compte-rendu qui n'appelle aucun débat, ni délibération.

- **Délibération n°2 : Approbation du compte de gestion 2018 de la commune établi par le receveur**

(Rapporteur : André CAMBE)

En application des dispositions de l'article L.2121-31 du CGCT, il est fait obligation aux membres du conseil municipal d'approuver le compte de gestion du comptable assignataire, durant la même séance que celle du vote du compte administratif, après s'être assuré que les documents présentés ont été vérifiés et certifiés exacts par le Trésorier et que les résultats sont concordants avec ceux du compte administratif. Pour l'exercice 2018 de la commune, le résultat cumulé de clôture est de **475 816,26 €** (contre 1 092 187,52 € en 2017).

Résultat de l'exercice budgétaire 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 203 319,20	4 776 058,57	6 979 377,77
Titres de recette émis (b)	1 364 471,86	4 438 109,84	5 802 581,70
Réductions de titres (c)	8 000,01	664,50	8 664,51
Recettes nettes (d = b - c)	1 356 471,85	4 437 445,34	5 793 917,19
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 203 319,20	4 776 058,57	6 979 377,77
Mandats émis (f)	2 209 089,64	4 243 327,19	6 452 416,83
Annulations de mandats (g)	30 976,33	11 152,05	42 128,38
Depenses nettes (h = f - g)	2 178 113,31	4 232 175,14	6 410 288,45
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		205 270,20	
(h - d) Déficit	821 641,46		616 371,26

Résultat d'exécution budgétaire

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	497 706,15		-821 641,46		-323 935,31
Fonctionnement	594 481,37		205 270,20		799 751,57
TOTAL I	1 092 187,52		-616 371,26		475 816,26
II - Budgets des services à caractère administratif					
47101-VILLE D AUBIGNAN - C.C.A					
Investissement	7 801,17		-5 196,01		2 605,16
Fonctionnement	22 076,46		-7 750,52		14 325,94
Sous-Total	29 877,63		-12 946,53		16 931,10
TOTAL II	29 877,63		-12 946,53		16 931,10
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
47102-VILLE AUBIGNAN - CIMETIE					
Investissement	15 560,43		2 142,00		17 702,43

Les membres du conseil municipal sont invités à approuver le compte de gestion 2018 de la commune, établi par Madame le Receveur, qui représente la photographie de l'exercice comptable 2018.

Approuvé à l'unanimité
(3 abstentions : Stéphane GAUBIAC, Jacques CAVAILLÈS et Nadia NACEUR)

➤ Délibération n°3 : Vote du Compte Administratif 2018 de la commune

(Rapporteur : André CAMBE)

En application des dispositions de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif relatif à l'exercice 2018 de la commune est soumis à l'approbation du conseil municipal. Ce document ne fait pas apparaître de différence avec le compte de gestion du receveur.

Stéphane GAUBIAC souhaite, comme l'an dernier, connaître le détail de ce que contient l'article « Fêtes et cérémonies ».

Christelle DELPRAT propose de lui transmettre le détail de cet article avant la fin de la semaine.

André CAMBE invite le conseil municipal à approuver le Compte Administratif 2018 de la commune (En tant qu'ordonnateur des dépenses, Monsieur le Maire ne participera pas au vote).

Approuvé à l'unanimité
(4 abstentions : Stéphane GAUBIAC, Jacques CAVAILLÈS, Nadia NACEUR et Nicole TOURRE)

➤ Délibération n°4 : Approbation du compte de gestion 2018 de la régie funéraire d'AUBIGNAN établi par le Receveur

(Rapporteur : Marie-Josée AYME)

Le compte de gestion représente la photographie de l'exercice comptable de l'année écoulée (2018). Il reprend l'ensemble des dépenses et des recettes enregistrées par la Trésorière et fait apparaître le résultat de l'exercice antérieur.

Pour le budget de la régie funéraire, le résultat cumulé de clôture pour l'exercice 2018 est de **40 659,35 €** (contre 21 243,28 € en 2017).

Résultat de l'exercice budgétaire 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	78 163,43	55 882,85	134 046,28
Titres de recette émis (b)	62 602,91	65 718,00	128 320,91
Réductions de titres (c)		300,00	300,00
Recettes nettes (d = b - c)	62 602,91	65 418,00	128 020,91
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	78 163,43	55 882,85	134 046,28
Mandats émis (f)	60 460,91	48 143,93	108 604,84
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	60 460,91	48 143,93	108 604,84
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 142,00	17 274,07	19 416,07
(h - d) Déficit			

Résultat d'exécution budgétaire

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
VILLE AUBIGNAN - CIMETIERE					
Investissement	15 560,43		2 142,00		17 702,43
Fonctionnement	5 682,85		17 274,07		22 956,92
Sous-Total	21 243,28		19 416,07		40 659,35
TOTAL III	21 243,28		19 416,07		40 659,35
TOTAL I + II + III	21 243,28		19 416,07		40 659,35

Stéphane GAUBIAC demande si l'on pourra extraire l'ensemble des éléments concernant la régie funéraire dans les prochains comptes de gestion.

André CAMBE répond par l'affirmative car une codification spéciale sera appliquée.

Stéphane GAUBIAC demande si les comptes de gestion seront globaux ou détaillés en fin d'année.

Christelle DELPRAT répond qu'ils seront globaux mais qu'il sera toujours possible d'extraire les détails liés au service funéraire.

Stéphane GAUBIAC répond que c'est utile car la population augmente et que l'achat d'un terrain pour augmenter la superficie du cimetière pourrait être nécessaire.

Guy REY répond que l'extension du cimetière est prévue et qu'un tel achat serait, de toute façon, à la charge de la commune.

*Approuvé à l'unanimité
(3 abstentions : Stéphane GAUBIAC,
Jacques CAVAILLÈS, et Nadia NACEUR)*

➤ **Délibération n° 5 : Vote du compte administratif 2018 de la régie du Cimetière**

(Rapporteur : Marie-Josée AYME)

En application des dispositions de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif relatif à l'exercice 2018 de la régie funéraire est soumis à l'approbation du conseil municipal. Ce document ne fait pas apparaître de différence avec le compte de gestion du receveur.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver le Compte Administratif 2018 de la régie funéraire.

(En tant qu'ordonnateur des dépenses, Monsieur le Maire ne participera pas au vote).

*Approuvé à l'unanimité
(3 abstentions : Stéphane GAUBIAC,
Jacques CAVAILLÈS, et Nadia NACEUR)*

➤ Délibération n° 6 : Vote des taux des taxes communales pour 2019

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Comme chaque année, les services fiscaux nous communiquent les bases pour nous permettre de calculer les recettes fiscales que la commune peut percevoir selon les taux décidés par le conseil municipal. Comme cela a été mentionné lors du débat d'orientation budgétaire, il sera proposé la stabilisation des taux d'imposition en 2019, soit :

- Taxe d'habitation : 15,63 %
- Taxe foncière (bâti) : 18,96 %
- Taxe foncière (non bâti) : 58,51 %

Les bases communiquées par le ministère des Finances et des Comptes Publics nous permettent d'estimer le produit fiscal attendu pour 2019, à savoir :

	Bases d'imposition 2018	Produits 2018	Bases 2019 prévisionnelles	Produits Prévisionnels 2019
Taxe d'habitation	8 341 550 €	1 303 784 €	8 692 000 €	1 358 560 €
Taxe foncière bâti	5 809 745 €	1 101 528 €	5 978 000 €	1 133 429 €
Taxe foncière non bâti	197 407 €	115 503 €	200 200 €	117 137 €
Total		2 520 815 €		2 609 126 €

Le produit total estimé pour 2019 est donc estimé à **2 609 126 €**

Stéphane GAUBIAC fait remarquer que certaines communes de même strate ont des taux inférieurs sur le bâti et non bâti à ceux d'Aubignan.

Guy REY répond que c'est tout à fait possible mais il souhaiterait savoir combien de communes de même strate ont des taxes supérieures. Il ajoute que la commune a souhaité ne pas alourdir la fiscalité des ménages en maintenant ses taux d'imposition depuis de longues années. Il souligne également la bonne gestion financière de la commune qui a reçu des courriers des services fiscaux à ce sujet.

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur ces taux applicables en 2019.

Approuvé à l'unanimité

➤ Délibération n°7 : Octroi des subventions 2019 aux associations aubignanaïses et conditions d'attribution

(Rapporteur : Anne VICIANO)

Comme chaque année, les associations aubignanaïses déposent un dossier de demande de subventions communales au titre de leurs activités auprès du service des associations. Marie-Claire Pasqualini, en charge de ce service étudie les dossiers et relance les associations dont les dossiers n'auraient pas été rendus complets. Vous trouverez le tableau prévisionnel des montants à octroyer. La commission municipale chargée de l'étude de ces dossiers doit se réunir le jeudi 21 mars, aussi le montant définitif des subventions à accorder vous sera transmis dès le vendredi 22 mars. Les associations ayant rendu un dossier complet et un budget précis pourront obtenir le paiement de leur subvention de fonctionnement au cours du premier semestre 2019. Toutefois, l'octroi de certaines subventions dites spécifiques reste soumis à la levée de la condition résolutoire (facture acquittée par exemple).

Jacques CAVAILLÈS demande une précision concernant l'attribution de la subvention à l'Age d'Or : pourquoi celle-ci est-elle moins importante cette année ?

Anne VICIANO précise que l'association demande une participation de 6 euros par adhérent. La commission a attribué 6 euros par adhérent aubignanaïse, ce qui faisait 888 euros, mais des adhérents viennent également des communes voisines. La commission a arrondi le montant de la subvention à 1 000 euros. Elle ajoute que les associations « Les sixties » et « AS boulistes » n'ont pas demandé de subventions cette année.

Stéphane GAUBIAC n'a pas pu participer à la commission d'attribution du 22 mars dernier et s'interroge sur le montant de la subvention accordée à « Musique en Venaissin ». L'an dernier, la commission avait octroyée la même subvention mais s'était donnée la possibilité de la diminuer.

Anne VICIANO répond que l'association n'a pas augmenté sa demande et qu'elle a eu le même montant.

Stéphane GAUBIAC souhaite connaître le nombre d'adhérents de « Musique en Venaissin ».

Frédéric FRIZET répond une centaine approximativement.

Anne VICIANO invite les membres du Conseil municipal à approuver les conditions de versement des subventions aux associations concernées.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n°8 : Affectation des résultats 2018 au budget primitif 2019 de la commune d'AUBIGNAN**

(Rapporteur : André CAMBE)

Vous avez procédé au vote du Compte Administratif 2018 de la commune et approuvé le Compte de Gestion 2018 du Receveur, dont les éléments à prendre en compte sont les suivants :

- **Section de Fonctionnement :**

Résultat cumulé de clôture au 31/12/2018 : + 799 751,57 €

- **Section d'Investissement :**

Résultat cumulé de clôture au 31/12/2018 : - 323 935,31 €

Le déficit d'investissement capitalisé de - 323 935,31 € doit être inscrit à l'article 1068 de la section d'investissement (recettes) afin de couvrir le déficit d'investissement issu du budget 2018. En conséquence, un montant de 475 816,26 € sera inscrit au chapitre 002 en recettes de fonctionnement (799 751,57 € - 323 935,31 €). Il s'agit là d'une délibération justifiant cette écriture comptable afin qu'elle apparaisse dans le BP 2019.

Approuvé à l'unanimité

(3 abstentions : Stéphane GAUBIAC, Jacques CAVAILLÈS, et Nadia NACEUR)

➤ **Délibération n°9 : Dissolution du budget annexe du cimetière et intégration dans le budget principal**

(Rapporteur : André CAMBE)

La Trésorerie de Carpentras sollicite la commune d'Aubignan concernant la simplification possible des procédures en matière budgétaire. En effet, actuellement il existe deux types de budgets : le budget principal de la commune (nomenclature M14) et le budget du cimetière qui gère les dépenses et recettes liées à la compétence funéraire (nomenclature M4 - SPIC). Elle souhaiterait la fusion des deux budgets. Au regard des résultats de 2018 issus du Compte de gestion du receveur et du Compte administratif de la commune, les résultats cumulés seront intégrés au budget principal de la commune. De même, le budget de la commune prendra en compte les crédits prévisionnels permettant le bon fonctionnement de ce service (dépenses et recettes). La comptabilité analytique permettra à tout moment d'extraire l'ensemble des dépenses et des recettes liées au service funéraire.

Les résultats cumulés sont les suivants :

- **Section de Fonctionnement :**

Résultat cumulé de clôture au 31/12/2018 : + 22 956,92 €

-> crédits intégrés en recettes de fonctionnement au chapitre 002

- **Section d'Investissement :**

Résultat cumulé de clôture au 31/12/2018 : + 17 702,43 €

-> crédits intégrés en dépenses d'investissement au chapitre 001 avec le résultat du budget de la commune (-821 641,46 €) soit 803 939,03 €.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur la dissolution du budget du cimetière d'Aubignan, à intégrer les résultats constatés au 31/12/2018 dans le budget principal de la

commune et à prévoir l'ensemble des dépenses et des recettes relatives au budget funéraire dans le budget principal de la commune.

Approuvé à l'unanimité

➤ Délibération n° 10 : Demande d'emprunt de 1 000 000 €

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

La commune d'AUBIGNAN souhaite profiter de son faible endettement et des taux d'intérêt encore très bas pour procéder à un emprunt de 1 000 000 € afin de financer l'acquisition du terrain situé en centre-ville et la création du Dojo. A cet effet, elle a procédé à la consultation d'organismes bancaires. Seuls, la Banque Postale et le Crédit Agricole ont fait des offres de financement.

Pour la Banque Postale (frais de dossier : 0.15% du montant emprunté), deux types de financement sont proposés :

1- Une offre à financement à taux fixe de 1,11% dont le remboursement du capital est constant et se fait à échéance trimestrielle. Le remboursement des intérêts se fait de manière dégressive. Le coût total de l'emprunt est de 1 084 976,67 €. *Voir échéancier transmis.*

2- Une offre à financement à taux fixe de 1,12% dont le remboursement du capital est progressif et se fait à échéance trimestrielle. Le remboursement des intérêts est quant à lui dégressif. Le coût total de l'emprunt est de 1 088 089,42 €. *Voir échéancier transmis.*

Pour le Crédit Agricole (frais de dossier : 0,10% du montant emprunté), quatre propositions financières sont réalisées dont deux portent sur une durée de remboursement de 13 ans :

1- Offre de financement sur 15 ans à taux fixe de 1,19% dont le remboursement du capital est constant et se fait à échéance trimestrielle. Le remboursement des intérêts se fait de manière dégressive. Le coût total de l'emprunt est de 1 090 737,50 €. *Voir échéancier transmis.*

2 Une offre à financement sur 15 ans à taux fixe de 1,19% dont le remboursement se fait à échéance trimestrielle constante. Le remboursement du capital est progressif et celui des intérêts est quant à lui dégressif. Le coût total de l'emprunt est de 1 093 386,61 €.

3- Une offre de financement sur 13 ans à taux fixe de 1,07% dont le remboursement du capital est constant et se fait à échéance trimestrielle. Le remboursement des intérêts se fait de manière dégressive. Le coût total de l'emprunt est de 1 070 887,50 €. *Voir échéancier transmis.*

4- Une offre à financement sur 13 ans à taux fixe de 1,08% dont le remboursement se fait à échéance trimestrielle constante. Le remboursement du capital est progressif et celui des intérêts est quant à lui dégressif. Le coût total de l'emprunt est de 1 073 186,61 €.

Tableau récapitulatif des propositions

Profil amortissement	Banque Postale		Crédit Agricole			
	Linéaire	Echéances constantes	Linéaire	Echéances constantes	Linéaire	Echéances constantes
Durée	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	13 ans	13 ans
Taux fixe	1,11 %	1,12 %	1,19 %	1,19 %	1,07 %	1,08 %
Echéance (trimestre)	Cf tableau pages 5 et 6	18 129,12 €	Cf tableau	18 223,11 €	Cf tableau	20 638,26 €
Coût total du crédit	1 084 976,67 €	1 088 089,42 €	1 090 737,50 €	1 093 189,32 €	1 070 887,50 €	1 073 189,32 €

Stéphane GAUBIAC demande où en est l'acquisition de la maison Girard ?

Guy REY répond que c'est en bonne voie. Il reste quelques formalités telles que les diagnostics énergétiques et termites à faire.

Stéphane GAUBIAC redoute d'emprunter 1 000 000 € avant d'être sûr de pouvoir acquérir ce bien.

Guy REY répond que le notaire exige des garanties pour élaborer le compromis.

Siegfried BIELLE explique que l'emprunt est généralement affecté et que si l'opération ne se fait pas, il est évident que celui-ci devient caduc. La commune ne prend pas beaucoup de risques.

Guy REY explique que la proposition financière la plus intéressante pour la commune est l'offre du crédit agricole en linéaire sur 13 ans. Il demande aux membres du conseil municipal à se prononcer et à l'autoriser à signer tout document relatif à cet emprunt.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 11 : Vote du budget primitif 2019 de la commune**

(Rapporteur : Monsieur André CAMBE)

Comme chaque année, les élus du conseil municipal sont destinataires du projet de budget primitif pour la commune d'AUBIGNAN (voir pièces ci-jointes) réalisé à partir des résultats définitifs transmis par la Trésorerie de Carpentras. Chacun peut donc examiner ce document qui présente les dépenses et les recettes prévues tant en section d'investissement et qu'en section de fonctionnement.

Tableau récapitulatif du BP 2019

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 909 000,00 €	4 909 000,00 €
Investissement	3 248 151,03 €	3 248 151,03 €
Total	8 157 151,03€	8 157 151,03€

Les membres du conseil municipal sont invités à faire part de leurs observations sur le projet de budget primitif 2019 de la commune d'AUBIGNAN et à voter les crédits par chapitres budgétaires.

Approuvé à l'unanimité

(4 abstentions : Stéphane GAUBIAC, Jacques CAVAILLÈS, Nadia NACEUR et Nicole TOURRE)

➤ **Délibération n° 12 : Autorisation de création d'un équipement sportif de type Dojo et demandes de subventions au titre de la DETR et du CRET**

(Rapporteur : Daniel SERRA)

La municipalité d'Aubignan travaille actuellement sur le projet de Dojo : les bénévoles associatifs ont été consultés à cet effet. Il est ressorti de la phase d'études un Avant-Projet Sommaire (APS) qui a été validé par la commission des sports. Cette validation a ainsi permis le dépôt du permis de construire actuellement en instruction. Le montant prévisionnel des études et des travaux s'élève à 706 583,00 € HT (soit 847 899,60 € TTC). Ce projet permettra d'offrir aux pratiquants d'arts martiaux, qu'ils soient résidents à Aubignan ou non, un lieu approprié à la pratique de ces disciplines.

Concernant ce projet d'équipement sportif, la municipalité souhaite solliciter deux types d'aides :

- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) proposée par l'État qui permet d'aider les collectivités pour ce type de projet.
- Le Contrat Régional d'Équilibre Territorial (2019-2021), de la Région PACA.

1- La DETR

La mairie souhaite solliciter une subvention au titre de la DETR, dans la catégorie d'opérations liée aux équipements sportifs. Considérant que le coût du projet se situe entre 700 000,00 € et 2 500 000,00 €, la mairie d'Aubignan peut solliciter une subvention de 350 000,00 € calculée sur 50% maximum des dépenses hors taxes plafonnée à 700 000,00 €. Ce montant de 350 000,00 € correspond à 49,53% du montant total.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, aux termes de l'article 15 du décret du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État, il est stipulé que : « aucune subvention ne peut être accordée si l'opération a connu un commencement d'exécution avant la date de réception de la demande de subvention à l'autorité compétente. Il convient donc de ne pas accepter ou signer de marchés de travaux (devis, acte d'engagement, etc.).

2- Le CRET

De même, une demande de subvention au titre du CRET peut être sollicitée auprès de la Région à hauteur de 30,47 % du montant hors taxe, soit 215 266,00 €.

Aussi, le plan de financement prévisionnel des travaux intégrant ces deux demandes de subvention s'établit donc comme suit :

▶ DETR - Etat - (49,53 %) :	350 000,00 €
▶ CRET (30,47 %) :	215 266,00 €
▶ Participation communale (20 %) :	141 317,00 €
▶ MONTANT TOTAL HT :	706 583,00 €

Stéphane GAUBIAC demande pourquoi les plans du projet ont été modifiés ? Le positionnement des sanitaires et des vestiaires, côté Sud, ne laisse plus de possibilités d'agrandissement du futur Dojo. Il ajoute que la grande baie vitrée est positionnée plein Nord.

Daniel SERRA répond qu'il est toujours possible d'agrandir et qu'il doit faire allusion aux plans de l'avant-projet. Les plans définitifs, joints à la note de synthèse, prennent en compte les sollicitations et les propositions des différents clubs sportifs suite à la réunion de présentation du futur dojo.

Stéphane GAUBIAC répond que le fait de scinder l'espace en deux salles est un frein à l'organisation de compétitions dans le dojo.

Daniel SERRA répond que les clubs sportifs ont été concertés et qu'ils ne sont pas intéressés par l'organisation de compétitions dans le dojo. La baie vitrée est effectivement positionnée plein nord mais celle-ci sera en triple vitrage et sa position ne pose pas de problème au regard des études thermiques.

Jacques CAVAILLÈS s'interroge sur l'augmentation du coût du projet. Il souhaite savoir si les dépenses sont bien ficelées et si la commune ne risque pas d'avoir de mauvaises surprises.

Christelle DELPRAT répond que le montant donné au départ correspondait uniquement à une estimation des travaux. Le financement prévisionnel présenté ce soir inclut l'ensemble des études et des travaux dans le calcul pour bonifier le montant de la subvention.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur la validation du projet tel que présenté sur l'APS ainsi que sur la possibilité de procéder aux demandes de subventions au titre de la DETR 2019 et du CRET pour la création d'une salle de dojo pour la pratique des arts martiaux.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 13 : Vente d'un bien appartenant à la commune**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

La commune d'Aubignan est propriétaire d'un bien situé quartier des Gorgues lequel est composé d'un terrain et d'une maison d'habitation de plain-pied. La possession de ce bien provient d'une cession réalisée par l'EPFR en décembre 2017, suite à l'abandon du projet d'aménagement du quartier des Gorgues à la demande des services de l'Etat. Ce bien a été loué jusqu'au 28 février 2019 et est actuellement libre de tout occupant. C'est pourquoi, il a été mis à la vente. Une offre d'achat a été faite en date du 07/03/2019 au prix des Domaines soit 232 000,00 €.

Guy REY salue l'agence immobilière ainsi que les futurs acquéreurs présents dans la salle.

Jacques CAVAILLÈS demande pourquoi la commune vend « à perte » : en 2017, l'acquisition de ce bien a coûté 244 000 euros à la commune.

Guy REY répond que ce bien a toujours été estimé à 232 000 € par le service des Domaines.

Christelle DELPRAT explique que le montant versé à l'EPFR comprenait les frais d'acquisition du bien mais également l'ensemble des frais, occasionnés dans le cadre de la Convention Multisites portée par l'EPFR et la Commune, comme des renseignements d'urbanisme, des frais de dossier, etc.

Guy REY ajoute qu'il était délicat de répercuter les frais annexes aux futurs acquéreurs. Il invite les membres du conseil municipal à approuver la cession de ce bien pour un montant de 232 000,00 € et à l'autoriser à signer tout document relatif à cette transaction.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 14 : Embauche d'agents et renouvellement de contrats**

(Rapporteur : Daniel SERRA)

La commission municipale en charge du Personnel communal s'est réunie le 12 mars dernier afin d'examiner les besoins en matière de personnel pour assurer le bon fonctionnement des services.

Dans le cadre des vacances scolaires de Pâques, le centre de loisirs municipal doit procéder à des recrutements d'intervenants extérieurs pour l'animation de ce centre. Ces agents seront employés en Contrat d'Engagement Educatif selon les modalités approuvées par délibération n° 2016-186 du 11 février 2016. Durant les prochaines vacances scolaires, Clémence PAGANO, la directrice du centre de loisirs, a évalué le nombre d'animateurs nécessaires à 6. L'ensemble des agents sera positionné sur les vacances scolaires (soit sur une semaine, soit sur deux semaines) ainsi que sur des ½ journées de préparation. Les contrats d'engagement éducatif sont les suivants :

- Ornella ROVECCIO ;
- Jérôme BONGIRAUD ;
- Laura WENZEL ;
- Sophie GASQUEREL ;
- Coralie JULLIARD ;
- Françoise ANTOINE.

En outre, certains contrats de droit privé arrivent à échéance, la commission municipale a donc pris les décisions suivantes :

- Prorogation du contrat d'accroissement d'activité de Melle Victoria VERDON jusqu'au 31/08/2019 ;
- Prorogation du contrat d'accroissement d'activité de Mme Clémence PAGANO jusqu'au 31/08/2019 ;
- Prorogation du contrat d'accroissement d'activité de Monsieur Rodrigue DIEU jusqu'au 31/07/2019.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 15 : Convention de formation des membres du CHSCT**

(Rapporteur : Daniel SERRA)

La commune d'AUBIGNAN ayant un CHSCT en interne (mairie de plus de 50 agents), il convient, suite au renouvellement de ses membres (élus au sein des agents communaux) de former les membres titulaires. Cette formation est obligatoire et est dispensée par des organismes spécialisés comme le CNFPT ou le Centre de gestion de Vaucluse. Cette formation est payante, aussi il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de formation professionnelle rédigée par le CDG et qui encadre l'ensemble des modalités liées à cette formation.

Pour info :

Les membres titulaires du CHSCT sont : Djamel DIHA, Peggy GONDRAND et Cindy MAUREL

Les membres suppléant du CHSCT sont : Sarah GUELLA, Ludovic LANDRIT et Marie-Dominique SUBILIA

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 16 : Remboursement à un élu**

(Rapporteur : André CAMBE)

A deux reprises des agents municipaux ont été amenés à transporter des défunts depuis le début de l'année. Monsieur le Maire a fait l'avance des différents frais liés à ce transport (essence, péages, repas).

1- Deux agents se sont rendus, le 18 février 2019, à Cannes (06) pour y transporter le corps de M. Elie AZOULAY. Coût total : 79,50 € correspondant à 36,30 € de frais de repas et 43,20 euros de frais de péages (justificatifs joints).

2- Deux agents se sont rendus, les 10, 11 et 12 mars 2019, à Cieza en Espagne (Province de Murcia) pour y transporter le corps de M. Juan CARRILLO HERNANDEZ. Coût total : 462,85 € correspondant à 148,70 € de frais de repas et 131,30 € de frais de péages et 182,85 € d'essence (justificatifs joints).

Stéphane GAUBIAC s'interroge sur l'hébergement des agents qui se sont rendus en Espagne.

Guy REY répond que les agents ont été hébergés chez la famille du défunt.

Jacques CAVAILLÈS s'interroge sur l'utilité d'instaurer un périmètre d'intervention et la possibilité de laisser une carte bleue aux agents.

Guy MOURIZARD répond par la négative : c'est un service proposé aux Aubignonais.

Guy REY ajoute qu'une demande de carte Total a été effectuée en novembre, le dossier a été long et la carte est aujourd'hui disponible ainsi qu'un badge pour le péage.

André CAMBE invite les membres du conseil municipal à approuver le remboursement des sommes avancées à Monsieur le Maire pour un montant total de 542,35 €.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

➤ **Samedi 30 et dimanche 31 de 10h00 à 17h30** : Aubiz'art dans la salle polyvalente. Vernissage, vendredi 29 mars à 19h00.

➤ **Vendredi 5 avril 2019 à 11h00** : Dans le cadre du déploiement du réseau fibre, inauguration d'un Point de Mutualisation de Zone avenue de l'Abbé Arnaud en présence de M. Philippe DAUMAS - Délégué Régional Orange.

➤ **Mardi 21 mai à 18h30** : Réunion publique d'information sur la Fibre dans la salle polyvalente.

➤ **Dimanche 26 mai 2019** : Elections européennes. Il convient de remplir la fiche de participation jointe à la note de synthèse et la rendre à Sandrine Establet afin qu'elle puisse organiser le planning de présence.

➤ **Mercredi 5 juin 2019 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00** : Journée portes ouvertes dans la salle de la Chapelle pour les habitants intéressés par la Fibre.

➤ **Via Venaissia** : Stéphane GAUBIAC s'interroge sur l'avancée des travaux. Guy REY répond qu'ils sont prévus au budget.

➤ **Site de l'ancienne station-service** : Des travaux de nettoyage du site ont été effectués par les propriétaires. Le site est toujours en attente de dépollution et ce pour toute l'année.

Fin de la séance à 20h00

-oOo-